

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne**EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIA

NOMBRES DE MEMBRES						
En exercice	Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage		
9	6	7	03/02/2020	03/02/2020		
L'an deux mille vingt et le douze février à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTINAZZO, Maire.				VOTES		
				Pour	Contre	Abstention
				7	0	0

Présents : Serge ROUQUET, Christian LAGENTE, Christophe BASCOUL, Fabienne RAMOND, Éric ESCAICH, Rosemary GUILLEMOT

Absents excusés : Laurence RIVIERE, Juan ARRIBAS (procuration à Raymond MARTINAZZO) Christophe BASCOUL

Secrétaire de séance : Rosemary GUILLEMOT

RIFSEEP Délibération 2019/21
Modification article 7

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à une erreur matérielle, il convient de modifier l'article 7 de la délibération 2019/21 du 19 juin 2019 comme suit :

Article 7 : Répartition par groupes de fonctions (IFSE et CIA)

Cat.	Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de Fonctions	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA	PLAFONDS indicatifs réglementaires (IFSE+CIA)
C	C1	Adjoint Administratif	Secrétaire de mairie	2580	228	12 600
	C2	Adjoint administratif Adjoint Technique	Secrétaire agence postale Agent polyvalent	1050	135	12 000

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Téléchargé sur <https://rolsys.fr/stjulia>

Après en avoir délibéré,

- Décide de modifier l'article 7 de la délibération 2019/21 comme ci-dessus.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,